

AQVITANIA

supplément 4, 1990

*Sites défensifs et sites fortifiés
au Moyen Age
entre Loire et Pyrénées*

Actes du premier colloque Aquitania, Limoges, 20-22 mai 1987

éditions de la Fédération Aquitania

SOMMAIRE

Préface par Bernadette Barrière et Jean-Michel Desbordes	7
Région Aquitaine	
Jacques CLEMENS et Alain DAUTANT Mottes et camps au Moyen Age en Lot-et-Garonne	9
Yan LABORIE Etat de l'inventaire des structures fortifiées médiévales en Périgord	23
Jean-Bernard MARQUETTE Habitats fortifiés en Bordelais, Bazadais, pays landais (XIe-XVe siècle). Etat de la recherche	31
Sylvie FARAVEL L'habitat castral de Brion à Saint-Germain-d'Esteuil (Gironde) : méthode et problématique de recherche, premiers résultats.	53
Yan LABORIE et Jean-François PICHONNEAU Une tour-ostal à Agen	63
Yan LABORIE Architecture de l'habitat privé des XIIIe et XIVe siècles en milieu urbain : l'exemple d'un ostal à tour, îlot Fonbalquine, à Bergerac	75
Région Limousin	
Bernadette BARRIERE Les fortifications médiévales en Limousin : un état de la recherche	93
Geneviève CANTIÉ Mottes et maisons fortes en Limousin, les techniques de construction d'après la fouille	103
Philippe COUANON Pour une typologie fonctionnelle des donjons de pierre : l'exemple du Limousin	115
Région Midi-Pyrénées	
Benoit CURSENTE Les habitats fortifiés collectifs médiévaux en Midi-Pyrénées : état de la recherche.	123
Gérard PRADALIÉ Petits sites défensifs et fortifiés en Midi-Pyrénées	133
Jean CATALO et Joseph FALCO L'habitat rural médiéval de Vacquiers (Haute-Garonne)	137
Région Poitou-Charentes	
André DEBORD La recherche en matière de fortifications médiévales dans la région Poitou-Charentes : bilan et perspectives.	151
Raymond PROUST Quelques enseignements d'une prospection systématique au sol en Poitou-Charentes.	162

<i>Prospection aérienne des fortifications médiévales de la région Poitou-Charentes :</i>	
Louis-Marie CHAMPÈME	163
Sites médiévaux et photographies aériennes dans le département des Deux-Sèvres : premières conclusions	
Alain OLLIVIER	173
Sites médiévaux et photographie aérienne dans le nord-ouest du département de la Vienne	
Christian RICHARD	177
Sites médiévaux et photographie aérienne dans le sud du département de la Vienne : premiers résultats	
Jacques DASSIÉ	183
Archéologie aérienne et informatique	
Patrick PIBOULE	191
Relations entre souterrains et fortifications : exemples en Poitou-Charentes.	
Conclusion	
Jean-Marie PESEZ	203
Où l'on voit que le Sud ressemble au Nord, ce qui ne va pas sans poser quelques questions	

Geneviève CANTIE

Mottes et maisons fortes en Limousin : les techniques de construction d'après la fouille.

Ce travail a pour objectif d'amorcer, pour le Limousin, une réflexion sur les modes de construction des sites fortifiés médiévaux, à partir de ceux d'entre eux, mottes et maisons fortes, qui ont pu bénéficier à ce jour de fouilles archéologiques. Mais, outre le fait que ces sites privilégiés ne sont qu'au nombre de neuf, ce qui est à l'évidence insuffisant, il faut également préciser que les interventions qui y ont été faites n'ont été le plus souvent que partielles. Seuls ont été retenus pour cette réflexion les sites ayant fait l'objet d'une autorisation de fouille, et ceux, parmi les sites anciennement fouillés, pour lesquels les observations laissées par les archéologues d'alors sont suffisamment abondantes et explicites pour que l'on puisse en tirer aujourd'hui des conclusions dignes d'intérêt.

Trois sites : Château-Morand, le Dognon et Montamar, font ou ont fait l'objet d'une fouille programmée¹ ; trois autres : Châteauneuf, Lachaud et Razès, d'une fouille de sauvetage² ; un autre : Mercours, a bénéficié d'un sondage³ ; quant au site de Freyssinge, déjà très endommagé, il a seulement pu faire l'objet d'observations attentives au moment de sa récente destruction⁴. Le site de La Tour-Saint-Austrille, quant à lui, présente la particularité d'avoir été fouillé au XIXe siècle en tant qu'ensemble

de tumulus ou tombes mérovingiennes, mais les notes laissées par le responsable de cette opération, P. de Cessac, n'en demeurent pas moins très utiles, une fois bien acquis qu'il s'agit d'un ensemble de mottes et non de tumulus⁵.

Précisons dès l'abord qu'il n'a pas été tenu compte des données chronologiques, car elles sont dans la plupart des cas insuffisantes et même parfois inexistantes ; les datations éventuelles ne seront donc évoquées qu'à titre purement indicatif. Il n'a pas été tenu compte non plus des données typologiques, car les fouilles ont porté indifféremment sur des mottes, des maisons fortes, soit même, dans le cas de Lachaud, sur un château ; la typologie ne pouvait pas jouer sur un si petit nombre de sites.

La répartition des sites fouillés sur l'espace limousin est telle que, malgré leur petit nombre, les informations qu'ils apportent peuvent être considérées comme assez représentatives de l'ensemble (fig. 1). Les neuf sites retenus se répartissent en effet entre trois secteurs géographiques distincts : le premier, qui porte les sites de Châteauneuf, Château-Morand, Razès et Le Dognon, s'inscrit entre les vallées de la Vienne et de la Gartempe. Zone de contact entre les possessions du comte de la Marche et celles de l'évêque de Limoges au Moyen Age, cette région est faite

Liste des abréviations bibliographiques utilisées :

T.A.L. : *Travaux d'Archéologie Limousine*

1. Château-Morand (com. Saint-Junien, 87) : maison-forte ; fouille programmée de 1980 à 1984, responsable J. Caillaud. Le Dognon (com. Le Chatenet-en-Dognon, 87) : château à motte ; fouille programmée en cours depuis 1981, responsable G. Cantie. Montamar (com. Saint-Yrieix-Île-Déjalat, 19) : maison-forte ; fouille programmée de 1979 à 1982, responsables : J.-L. Antignac et R. Lombard.
2. Châteauneuf (com. Saint-Bonnet de Bellac, 87) : donjon emmotté ; sauvetage en 1983 et 1985, responsable C. Vallet. Lachaud (com. Saint-Exupéry-les-Roches, 19) : château ; sauvetage en 1985, responsable P. Couanon. Razès (87) : château à motte ; sauvetage en 1983, responsable P. Couanon.
3. Mercours (com. Rosiers d'Egletons, 19) : sondage en 1984, responsables J.-P. Colombain et R. Lombard.
4. Freyssinge (com. Forgès, 19) ; observations J.-M. Courteix.
5. B. Barrière et G. Cantie, Les mottes castrales de La Tour-Saint-Austrille, *T.A.L.*, t. 3, 1983, p. 59-68.

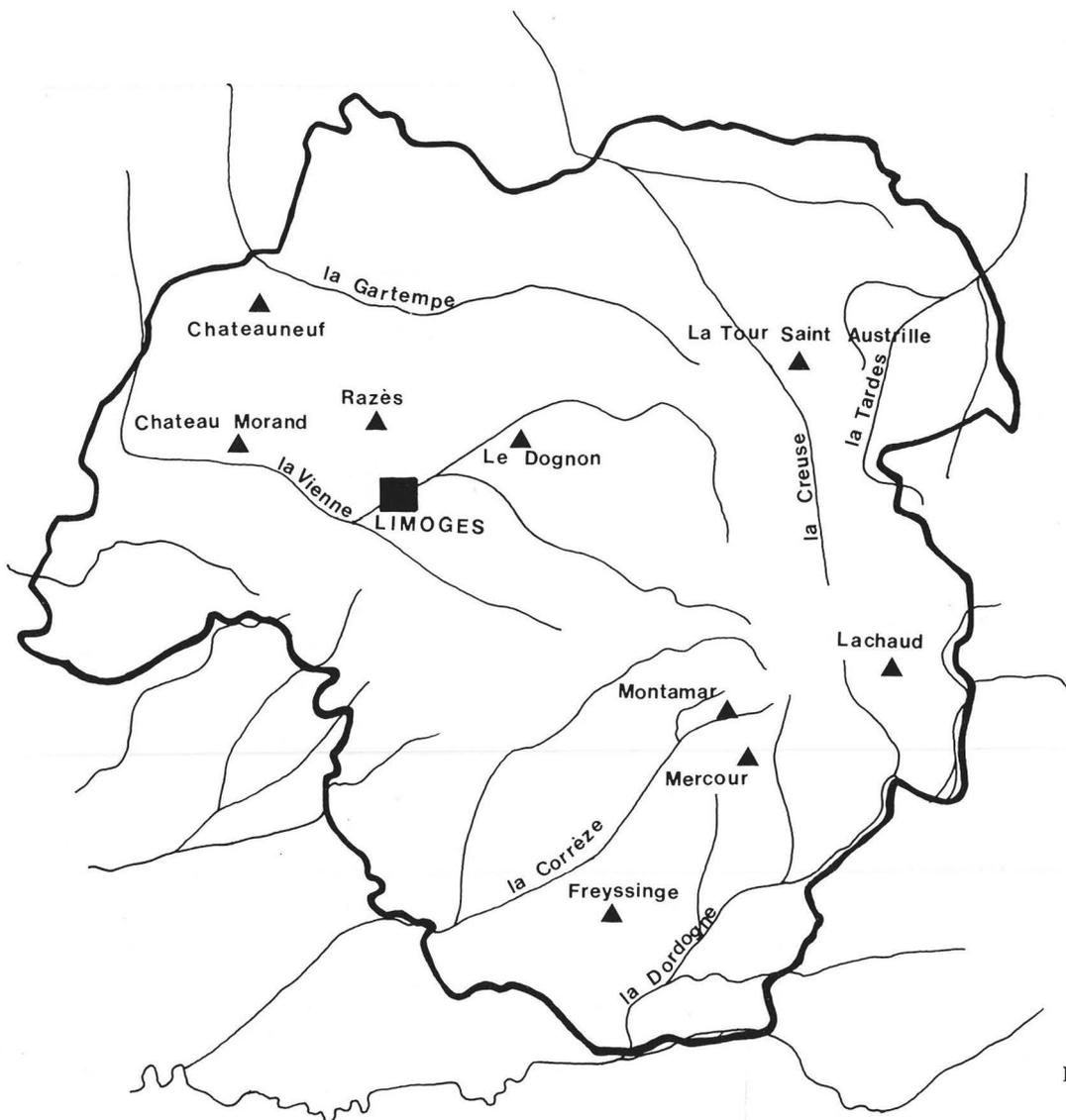


Fig. 1. — Répartition des sites retenus.

de plateaux ondulés, profondément entaillés par de nombreux cours d'eau. Le caractère accidenté du paysage s'estompe cependant quelque peu vers l'ouest et le nord-ouest lorsque l'on descend en direction des zones sédimentaires périphériques. Le second secteur, qui porte les sites de Freyssinge, Lachaud, Mercours et Montamar, s'inscrit entre les vallées profondes de la Corrèze et de la haute Dordogne, en Bas Limousin. Il correspond à un territoire que se partagent les vicomtés de Turenne et de Ventadour, et qui s'étend depuis la Montagne limousine jusqu'aux plateaux ondulés qui descendent vers le Quercy. Le troisième secteur, qui lui-même porte le site de La Tour-Saint-Austrille, s'inscrit entre les vallées de la Creuse et de la Marche, dans un paysage de plateaux particulièrement calme.

Ces trois ensembles offrent, bien qu'à des degrés divers, d'assez nombreux sites naturels aisément fortifiables que les constructeurs médiévaux n'ont pas manqué, dans bien des cas, d'utiliser, ici comme en d'autres régions ; encore fallait-il que ces sites naturels puissent répondre à un ensemble d'exigences politiques, stratégiques, voire économiques. En bien d'autres cas où la topographie n'offrait aucune ressource particulière, les constructeurs ont créé de toutes pièces les fortifications qui leur étaient nécessaires, et les ont, en quelque sorte, surimposées au paysage. L'on a donc pris le parti dans cette étude de distinguer, d'une part les constructions totalement artificielles, d'autre part les sites naturels aménagés, en évoquant pour les unes et pour les autres, les diverses modalités possibles de l'édification ou de l'aménagement.

I — Les constructions totalement artificielles

Sur les trois sites : Châteauneuf, Freyssinge et La Tour-Saint-Austrille, qui résultent d'une construction complètement artificielle, le premier correspond à un donjon emmotté, le second est une motte, et le troisième un ensemble de mottes. Or, l'on constate que le processus de la construction des tertres s'y réclame de deux techniques différentes.

1. — Confection du tertre par accumulation de matériaux plus ou moins stratifiés :

Le cas de la confection du tertre par accumulation de matériaux plus ou moins stratifiés se rencontre à Châteauneuf où l'édification s'est faite à partir d'un niveau de sol plan, et à Freyssinge, où l'on s'est appuyé sur un très léger rehaussement naturel du sol ; dans les deux cas, le tertre

définitif n'excède pas 5 à 6 m de hauteur. Celui de Châteauneuf a un diamètre d'environ 30 m à la base, les pentes sont relativement raides, et la plate-forme sommitale a été bien aplanie ; il était en outre cerné d'un fossé, manifestement en eau à l'origine, et partiellement conservé (fig. 2). Celui de Freyssinge est plus difficile à appréhender, puisqu'avant sa récente destruction, il se présentait déjà dans un état de grande détérioration ; la parcelle correspondante du cadastre ancien, dite Le Château, est de plan rectangulaire, et, de fait, les vestiges observés occupaient un quadrilatère d'environ vingt mètres de côté, sans la moindre trace de fossé.

Les coupes réalisées sur l'un et l'autre sites ont permis de démontrer que le tertre y résultait d'un empilement soigneusement fait, de couches d'argile et de pierres alternées pour le tertre de Châteauneuf (fig. 3) ⁶, et de couches d'arène et de pierres alternées pour celui de

6. C. Vallet, *La Motte de Châteauneuf*, T.A.L., t. 6, 1986, p. 85-88.

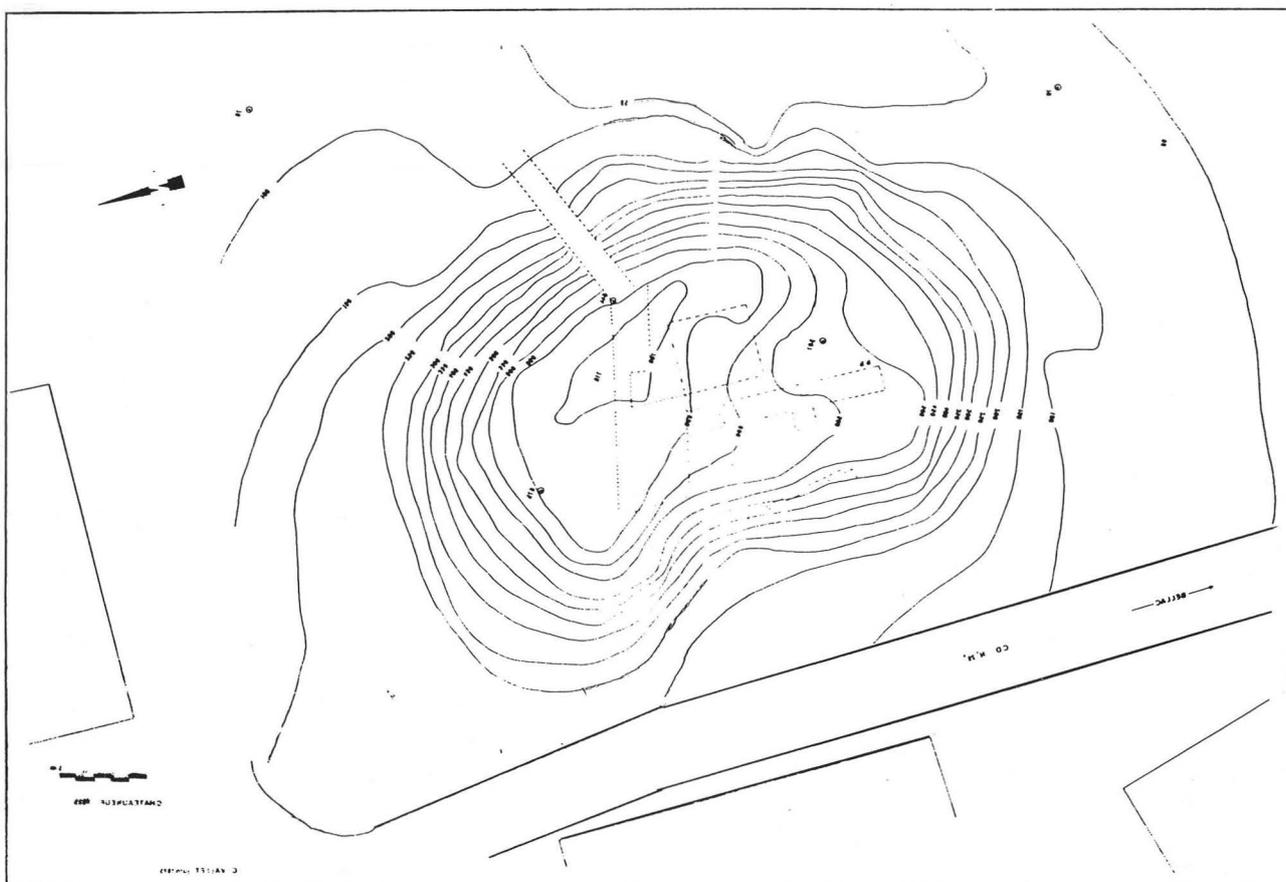


Fig. 2. — Relevé topographique de la motte de Châteauneuf (tiré de l'article de C. Vallet cité note 6).

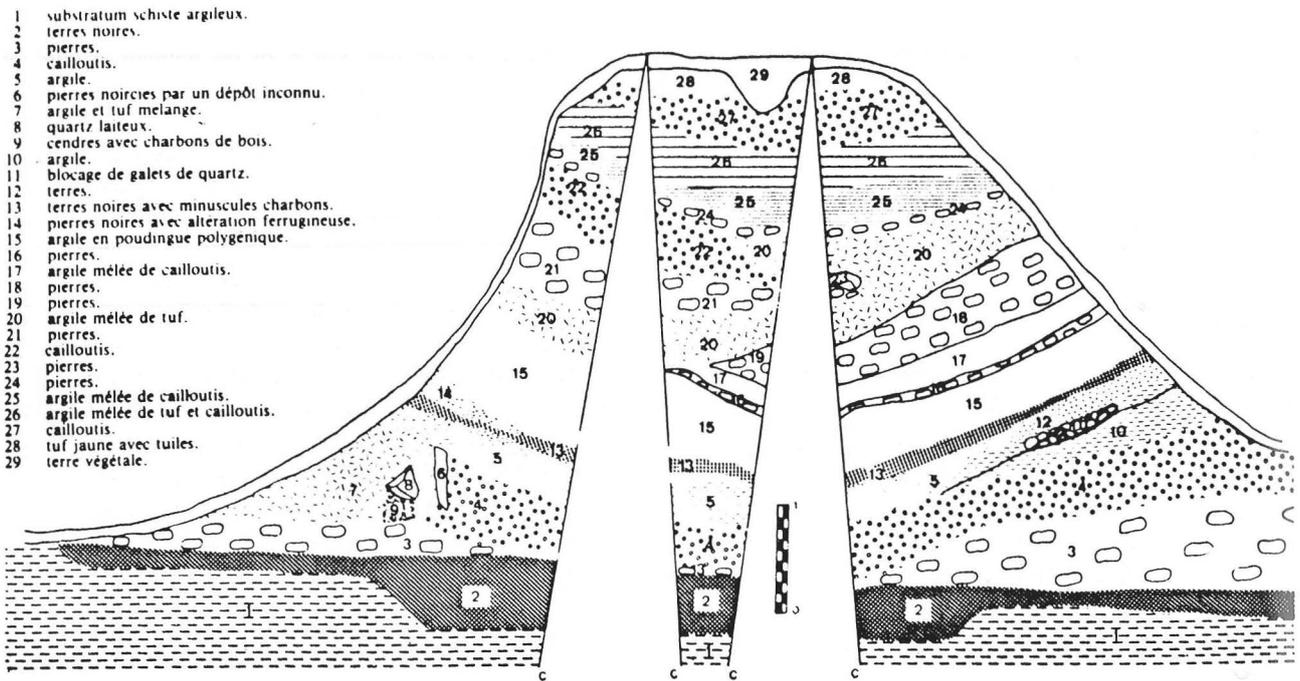


Fig. 3. — Coupe du tertre de Châteauneuf (tiré de l'article de C. Vallet cité note 6).

Coupe nord-ouest, sud-est

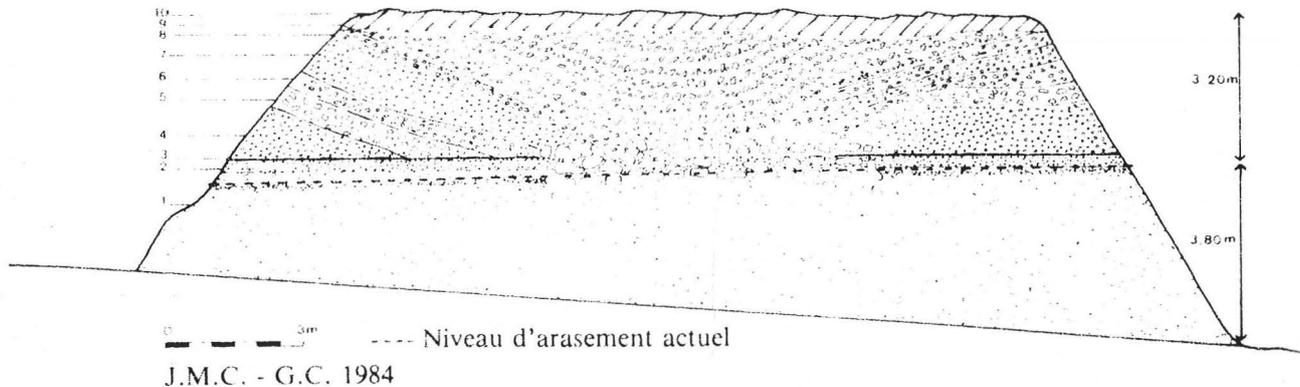


Fig. 4. — Coupe du tertre de Freyssinges (tiré de l'article de J.-M. Courteix cité note 7).

Freyssinge (fig. 4)⁷. Ces couches présentent un pendage vers le centre, ce qui permet de supposer que l'opération initiale de la construction aurait consisté à délimiter l'emprise au sol du tertre par une sorte de levée de terre circulaire et résistante, ensuite oblitérée par les matériaux rapportés pour remplir la partie centrale de l'anneau et élever le tertre. Tel est bien le cas à Freyssinge, où malheureusement aucune datation n'a pu être avancée. Tel est

aussi le cas à Châteauneuf, mais seulement de manière partielle : seule, en effet, la partie septentrionale du tertre a été aménagée de la sorte, puisque vers le sud, le tertre enserre une tour carrée qui fait donc de ce site un donjon emmotté associé à une petite plate-forme surélevée, et dont l'occupation semble s'échelonner du XIIIe au XVe siècle⁸.

7. J.-M. Courteix, La Motte de Freyssinge, *T.A.L.*, t. 5, 1985, p. 106-108.

8. Une monnaie de la fin du XIe siècle a cependant été découverte sur l'assise débordante des fondations de la tour ; voir ci-dessus note 6.

directement sur la roche en place, avec aménagement à la base d'un conduit d'aération ; le caisson, une fois rempli de pièces de bois, de ferrailles usagées, de pierres, et recouvert d'une chape de pierres, est incendié ; cependant que la combustion interne est entretenue par le conduit d'aération, les pierres de la chape, sous l'effet de la forte chaleur, tendent à se vitrifier et à se souder entre elles. Le noyau dur ainsi obtenu constitue l'armature du terre ; il est ensuite recouvert de matériaux en couches alternées comme dans les cas précédents.

Il n'est pas impossible que la base du terre de Freysinges ait subi un traitement comparable. D'autres sites, en outre, ont permis des observations qui vont dans le même sens : ainsi en est-il par exemple du site à mottes multiples de Saint-Oradoux-de-Chirouze¹², qui n'est d'ailleurs pas très éloigné de celui de La Tour-Saint-Austrille. Par ailleurs, des éléments de granit en voie de vitrification ont été recueillis sur les flancs de la motte de Montbrun réduite à l'état de chicot dans l'environnement immédiat du château de pierre¹³, ainsi que sur l'une des mottes de l'ensemble fortifié de Bré¹⁴.

Ce mode de construction constituerait la résurgence de techniques beaucoup plus anciennement utilisées pour l'édification des remparts vitrifiés de l'Âge du Bronze et de l'Âge du Fer.

A coup sûr, la fouille d'un site où l'on présume un tel type de construction serait du plus haut intérêt, ne serait-ce que pour mieux connaître les modalités de la technique employée ; peut-être y aurait-il aussi la possibilité, grâce aux analyses au C14 notamment, de proposer des datations.

Notons enfin que la technique de la vitrification dont l'usage est désormais certain en Limousin, semble avoir été également utilisée en Auvergne : quelques observations allant dans ce sens ont pu y être faites mais sont restées à ce jour inédites. Le phénomène demeure de toutes façons marginal, par rapport à l'ensemble des sites fortifiés, dont la plupart se réclament de sites naturels aménagés.

II — Les sites naturels aménagés

L'utilisation des sites naturels est manifestement la plus répandue dans une région telle que le Limousin où la majeure partie de la topographie présente un relief accidenté. M. Colardelle et C. Mazard avaient déjà mis l'accent sur une telle prédominance en Dauphiné et en Savoie¹⁵, comme l'avait fait M. Fixot en Provence¹⁶.

De fait, en Limousin, les sites d'éperon de confluence et de méandre sont les emplacements de prédilection des fortifications en général, et des fortifications médiévales en particulier (Château-Morand, Le Dognon, Montamar, Razès) ; cependant, il arrive que certains sites, tel celui de Lachaud, soient implantés dans un versant.

Sur les neuf sites étudiés dans ce travail, six occupent des éperons, et parmi eux, il y a ceux qui ont plus ou moins reçu des apports de matériaux (Château-Morand, Montamar, Razès), et ceux qui sont entièrement naturels (Le Dognon, Lachaud et Mercours). Bien que les sites soient ici présentés suivant cette subdivision et selon ces définitions, la démonstration n'est pas complètement satisfaisante, car chaque site est un cas particulier et répond à des besoins propres.

1. — Les sites semi-naturels :

Ils sont qualifiés ainsi car s'ils sont bien conçus à partir d'un pointement rocheux naturel, il a été cependant nécessaire d'y apporter des sédiments.

Château-Morand et Montamar sont deux maisons fortes qui ont été implantées, l'une sur un éperon de confluence, l'autre sur un éperon de méandre. A Château-Morand, l'éperon a été barré à l'amont, et la pointe aval a été aménagée en basse cour ceinturée par un mur (fig. 6)¹⁷. A Montamar, l'éperon formé par un méandre de la Corrèze donne une configuration plus arrondie au site, lequel est défendu à l'ouest par deux remparts aménagés en chicane (fig. 7)¹⁸. Dans les deux cas, le relief naturel a subi un remodelage, et la plate-forme sommitale a été, soit rehaussée, soit aplanie grâce à un apport de matériaux fournis par les déchets de taille provenant du remodelage du pointement rocheux naturel.

12. Dr Chaussat, Fouille d'un des cinq tumulus du village des Mottes, *Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Archéologiques de la Creuse*, t. V, 1882-1886, p. 316-319.

13. Montbrun (com. Dourmazac, 87).

14. B. Barrière, G. Cantié et R. Lombard, Les fortifications médiévales aux confins du haut et du bas Limousin, *T.A.L.*, t. 9, 1989, p. 89-91.

15. M. Colardelle et C. Mazard, Mottes de Dauphiné et de Savoie, *Archéologie Médiévale*, t. IX, 1979, p. 65-95.

16. M. Fixot, Mottes et habitat fortifié en Provence médiévale, *Château-gaillard*, VII, 1975, p. 67-93.

17. J. Caillaut, La maison forte de Château-Morand : éléments d'une synthèse, *T.A.L.*, t. 6, 1986, p. 89-94.

18. J.-L. Antignac et R. Lombard, Montamar, une maison forte sur motte en Limousin, *T.A.L.*, t. 3, 1983, p. 85-96.

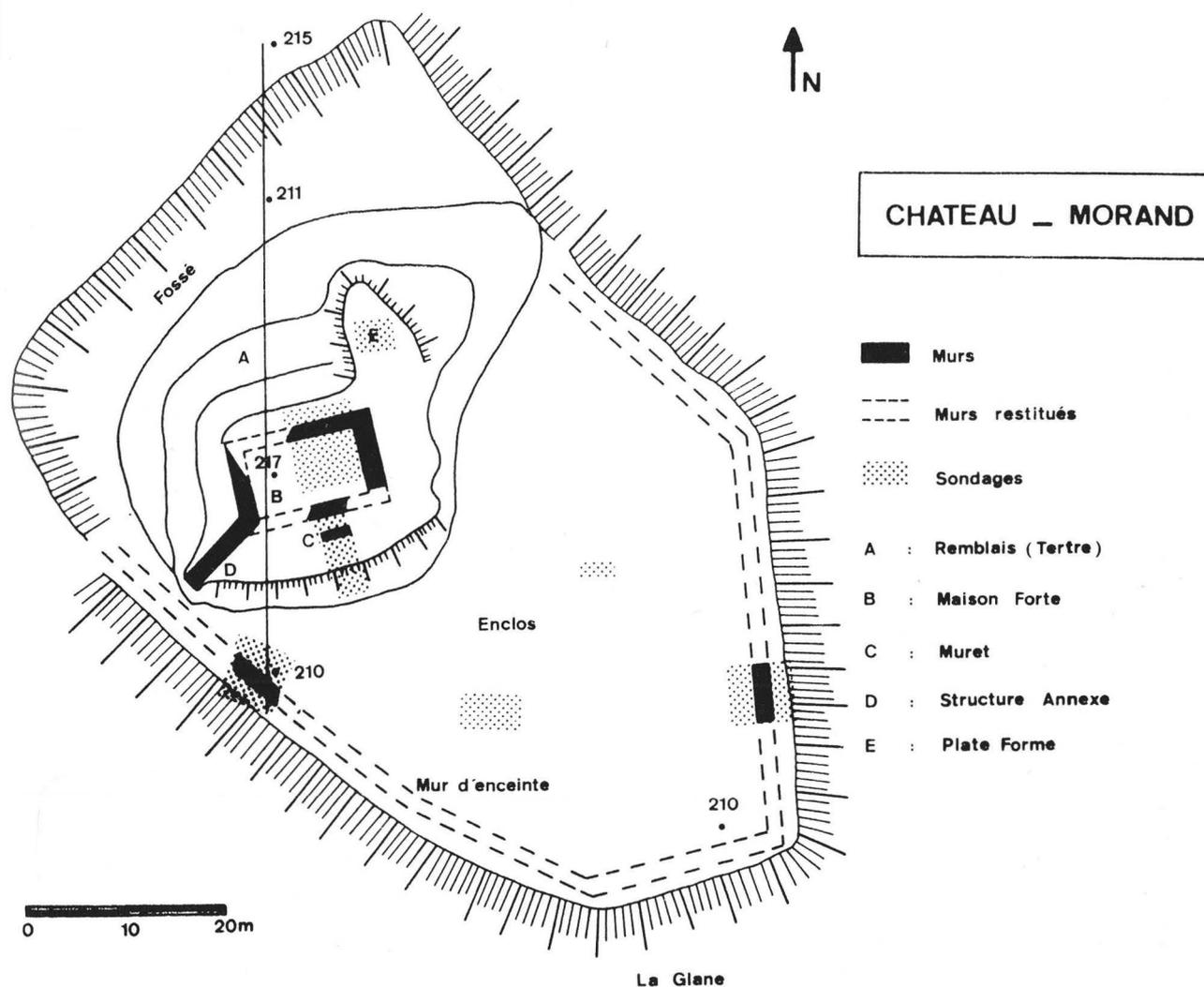


Fig. 6. — Relevé topographique schématisé de Château-Morand (tiré de l'article de J. Caillaud cité note 17).

Le site de Razès, quant à lui, semble avoir entraîné un apport artificiel encore plus important. Château à motte constitué d'un tertre et de deux basses cours étagées, il est défendu par un fossé à l'ouest et au sud, et par la pente naturelle sur les autres flancs (fig. 8). Au vu de la fouille partielle effectuée sur le tertre¹⁹, il semblerait qu'à partir d'un pointement rocheux initial, l'élévation ait été constituée d'un épais remblai de sable granitique. La fouille n'a pas laissé apparaître de technique particulière pour cet apport artificiel, car l'aménagement d'origine a été perturbé par l'implantation au XIII^e siècle d'une tour carrée et d'une enceinte périphérique, alors que la fortification est attestée dès le XI^e siècle²⁰.

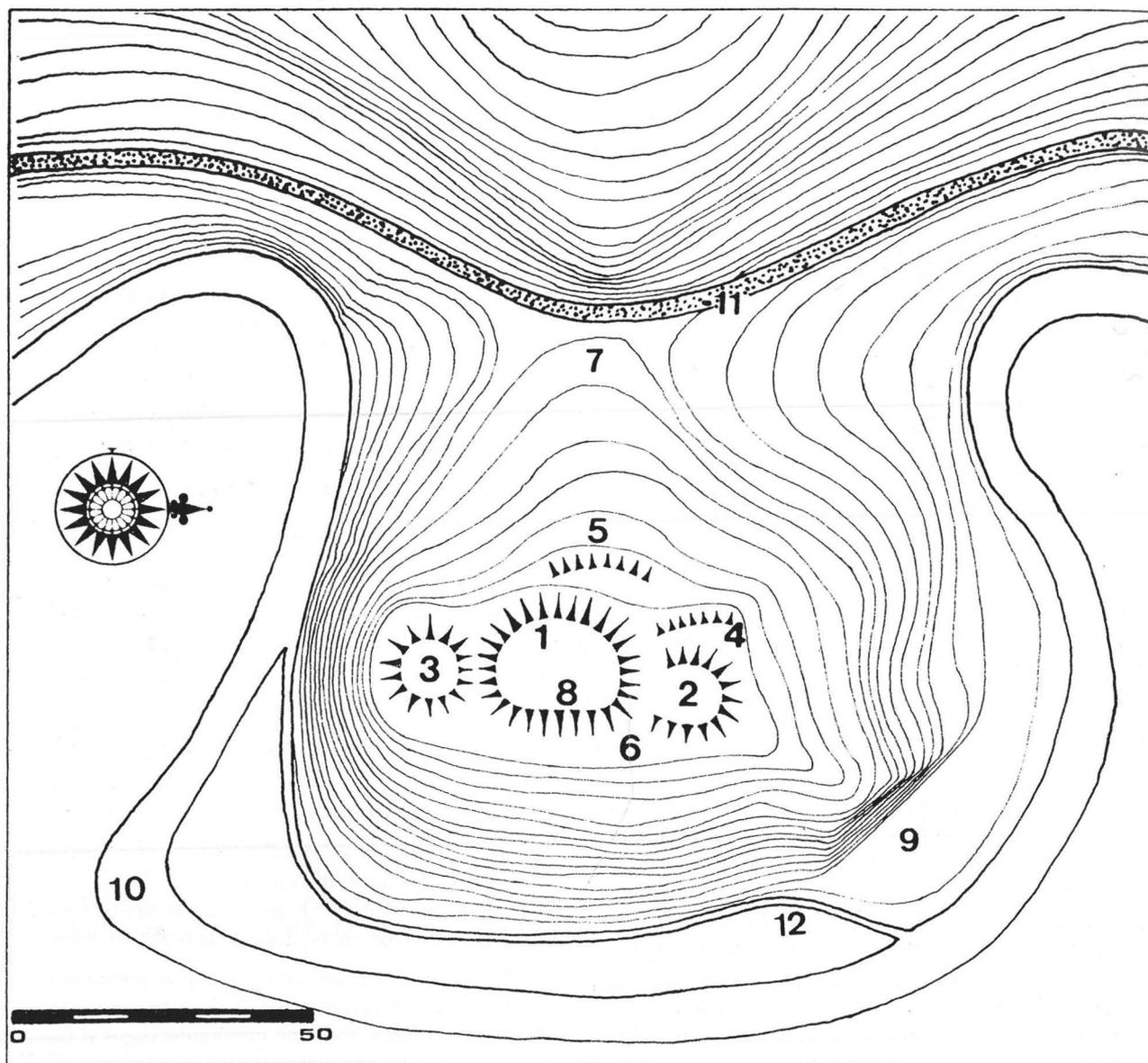
2. — Les sites naturels :

Dans les trois cas considérés, Lachaud, Le Dognon et Mercours, aucun sédiment n'a été rapporté lors de l'aménagement du site ; lequel consiste uniquement en un remodelage, avec excavations de la roche en place.

Parmi eux, Lachaud fait figure de cas particulier. Pour ce petit château accompagné de deux basses cours, d'un bastion en liaison avec une importante digue d'étang, la particularité du site réside dans l'excavation circulaire aménagée à mi-pente du versant d'une colline, laissant au centre un très léger surhaussement sur lequel fut construit le château de pierre ; l'espace laissé entre le talus périphé-

19. P. Couanon, Chronique des chantiers — Razès : le château, *T.A.L.*, t. 4, 1984, p. 146, Chronique des fouilles — Razès : le château, *Archéologie Médiévale*, t. XIV, 1984, p. 366-367.

20. *Cartulaire de Saint Etienne de Limoges*, éd. J. de Font-Réaulx, Limoges, 1922, n° CXC.



PLAN DE MONTAMAR

Fig. 7. — Relevé topographique schématisé du site de Montamar (tiré de l'article de R. Lombard cité note 18).



Fig. 8. — Relevé topographique schématisé du site de Razès.

rique et l'élévation naturelle centrale devint alors un large fossé²¹. L'ensemble fortifié se trouve ainsi en contrebas des terrasses environnantes. Un tel type d'aménagement est assez inefficace sur un plan purement défensif, même si l'on imagine une élévation importante des bâtiments. En fait, l'implantation de cette fortification, qui semble plutôt tardive, pourrait traduire la perpétuation de techniques antérieures, et, dans ce cas, correspondrait davantage à des valeurs symboliques qu'à des réalités défensives.

Mercours et Le Dognon, sites d'occupation plus ancienne, répondent bien, en revanche, à leur fonction défensive. Ils occupent tous deux un pointement rocheux naturel qui a subi un remodelage. Mercours est situé dans la Montagne limousine, à près de 800 m d'altitude. L'aménagement, réduit, a consisté à creuser un fossé en arc de cercle, de 3 m de large, de manière à isoler une partie du plateau en amont de la rupture de pente sur une superficie juste assez grande pour y construire une tour rectangulaire ; les déchets de taille provenant du creusement du fossé ont été rejetés vers l'intérieur afin d'ériger un rempart. En contrebas de la fortification, s'étend une basse cour, simple terrasse délimitée par un talus, sur laquelle on peut discerner des vestiges d'habitat. La fouille semble avoir daté l'occupation de ce site du XIIe siècle²².

Le Dognon, quant à lui, est un château à deux mottes, aménagé à la pointe d'un éperon de confluence entre le Taurion et la Bobilance ; tandis que la première motte est en position de barrage et séparée du plateau par un fossé, la seconde est en position de dernier refuge, à la pointe aval de l'éperon où elle sert aussi de poste de surveillance en vue d'un point de franchissement du Taurion ; entre les deux, s'étend une basse cour (fig. 9)²³.

La conception d'origine de ce site, que l'on peut placer entre la fin du Xe et le début du XIe siècle, ne consiste qu'en un remodelage de la roche en place, ainsi qu'en témoignent la motte de barrage et la basse cour qui seules sont en cours de fouille ; mais étant donné les nombreux affleurements rocheux que l'on y observe, les mêmes conclusions doivent pouvoir s'appliquer à la motte aval. Alors que la topographie ne nécessitait que le creusement d'un fossé pour barrer l'éperon et ainsi rendre le site défensif, les critères de l'époque ont entraîné un remodelage en forme de motte de la roche en place assez tendre

(gneiss micaschisteux). L'aménagement de la basse cour a nécessité un décaissement important, et un fossé a été taillé entre la grosse motte amont et la basse cour, tandis que la plate-forme sommitale du tertre a été aplanie et que son pourtour a été excavé de trous de poteaux et de cavités non encore totalement identifiées.

Ici encore, la conception même du site à l'origine n'a consisté qu'en un aménagement complexe de la roche en place ; ce n'est qu'ensuite, aux XIIe-XIIIe siècles, que le site a reçu un apport important de sédiments préliminaire à des modifications majeures et notamment à la construction d'un château de pierre.

D'autres chercheurs ont déjà démontré que dans les régions au relief accidenté les fortifications se sont adaptées aux conditions spécifiques de la topographie naturelle ; ceci semble aller de soi pour le Dauphiné, la Savoie, la Provence ou l'Auvergne²⁴. Il était nécessaire d'en donner confirmation pour le Limousin, en essayant, en outre, de préciser quand cela était possible, les modalités techniques d'aménagement. Partant de là, l'on peut s'interroger sur la nécessité de construire des mottes lorsqu'il aurait suffi de barrer l'éperon par un fossé pour obtenir une défense efficace ; le remodelage d'un relief naturel en motte ne correspondrait-il pas, dans ce cas, à un phénomène de "mode" et donc de mentalités ?

D'une manière générale, il semble que les tertres d'une hauteur relativement faible (5 à 6 m) correspondraient aux tertres artificiels, tandis que les plus élevés d'entre eux devraient leur hauteur à l'importance du pointement rocheux sous-jacent. Parmi les diverses techniques rencontrées, il en est une, celle de la vitrification ou de la rubéfaction, qui, dans l'état actuel des découvertes, semble être spécifique du centre de la France, et plus particulièrement de l'Auvergne et du Limousin. Bien que l'enquête à cet égard demande à être poursuivie, il paraît possible de penser que les sites ayant bénéficié de cette technique ont constitué, avec les sites naturels, la génération la plus ancienne : il n'est pas indifférent, en effet, que pour le site de la Tour-Saint-Austrille, où cette technique a été repérée, un texte signale en ce lieu une tour dès le milieu du Xe siècle²⁵ ; et si l'on pouvait poursuivre l'enquête engagée sur le site de Bré, où il y a présomption de vitrification pour la motte principale implantée à

21. P. Couanon, *Chronique des chantiers* — Saint-Exupéry-les-Roches, Lachaud, *T.A.L.*, t. 6, 1986, p. 133.

22. J.-P. Colombain et R. Lombard, Mercours, une munitio romane, *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze*, t. LXXXIX, 1986, p. 20-23.

23. G. Cantié, Le château à motte du Dognon, siège de châtelainie, *T.A.L.*, t. 6, 1986, p. 65-84.

24. Art. cités notes 15 et 16 et G. Fournier, *Le peuplement rural en Basse-Auvergne durant le haut Moyen Âge*, Paris, 1962, p. 330-400.

25. *Cartulaire de Saint Etienne de Limoges, op. cit.*, n° VIII.



Fig. 9. — Relevé topographique schématisé du site du Dognon (tiré de l'article de G. Cantié cité note 23).

l'intérieur d'une enceinte qui a toutes chances de lui être antérieure, l'on pourrait peut-être disposer là d'un argument supplémentaire en faveur de l'ancienneté tant de la motte que de la technique employée²⁶. Peut-être alors les tertres artificiels faits seulement d'accumulation de terre ou de pierres, pourraient-ils correspondre à une manière de faire plus tardive, la vitrification étant, de toute évidence, une technique ancienne qui n'aurait perduré qu'un temps.

Quoi qu'il en soit, en matière de fortifications, et bien que l'on sache que les techniques de construction comme les manières de se fortifier ont considérablement varié au

cours des siècles en fonction de nécessités diverses et changeantes, il apparaît qu'en Limousin certains savoir-faire traditionnels, ainsi qu'on vient de le voir à propos de la technique gauloise de la vitrification, ont persisté bien au-delà des périodes qui en avaient créé et développé l'usage. De même il apparaît, ainsi qu'on le constate à Montamar, voire à Château-Morand, que l'habitude prise aux XIe et XIIe siècles de percher les habitats fortifiés sur des tertres a persisté bien au-delà de cette période, alors même que les nécessités étaient devenues tout autres.

26. Voir ci-dessus, note 14.